

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 18 décembre 2017**

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit décembre à onze heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Date de convocation : 12 décembre 2017
Conseillers en exercice : 23

Etaient présents : Mesdames Michèle COTTRET, Danielle CASALE, Anita DELAUNAY, Josette LAUVERGNIAT, Anne-Marie PERRON, Nicole VENTEUX, Mirjam REINHARD, Marinette DURANDEU, Nicole VIDAL.

Messieurs Paul AUDAN, Christian LOGIER, André LOZANO, Raymond MAZZOLENI, Alain ROUX, Jean-Pierre MONTROYA, Victor NAHOUM.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Monsieur Jean-Pierre BAUX donné pouvoir à Monsieur Paul AUDAN, Madame Dominique CENNI, Monsieur Cyril MASQUIN, Monsieur Jean-Paul OGIEZ, Madame Julie ROCCHIA, Madame Marie SOGODOGO, Monsieur Philippe VIDAL.

Monsieur Raymond MAZZOLENI a été désigné secrétaire de séance.

- Le compte-rendu de la séance du 20 novembre 2017 est approuvé par le Conseil Municipal, à l'unanimité.

2017/101 - Adhésion à l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix-Durance (AUPA)

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

ENTERINE l'adhésion de la commune à l'AUPA,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette adhésion,

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget,

DESIGNE Madame Michèle COTTRET en tant que représentant titulaire et Monsieur André LOZANO en tant que représentant suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale de l'AUPA.

2017/102 - Acquisition des parcelles cadastrées ZC n°449 et ZC n°450, situées Chemin des Maurines, constituant une section du Canal de Pontoise, d'une superficie de 300 m²

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

APPROUVE l'acquisition des parcelles cadastrées section ZC n°449 et ZC n° 450, d'une superficie totale de 300 m², auprès de la société FINANCIERE IMMOBILIERE MICHEL'S, au prix d'un euro symbolique non recouvrable,

PRECISE que les biens acquis par la présente délibération feront l'objet d'une intégration dans le domaine public communal,

PRECISE que les frais de notaire et éventuellement les frais de géomètre seront à la charge de la commune,

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 18 décembre 2017**

PRECISE que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 2111 du budget primitif 2018,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles pour mener à bien cette affaire.

2017/103 - Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

DECIDE d'adopter le régime indemnitaire ainsi proposé à compter du 1er janvier 2018, pour les agents relevant des cadres d'emplois concernés,

PRECISE les crédits correspondant à l'ensemble des dispositions mentionnées dans la présente délibération sont inscrits au budget de la collectivité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2017/104 - Création d'un poste d'Attaché Territorial permanent à temps complet

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

DECIDE la création, à compter du 1er janvier 2018, d'un emploi de responsable du service Urbanisme et Aménagement Durable dans le grade d'attaché territorial, relevant de la catégorie A, à temps complet,

PRECISE que la dépense sera imputée au chapitre 64 du Budget Primitif 2018,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien cette affaire.

2017/105 - Décision Modificative n°3-2017 - Budget M14 Commune

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :
APPROUVE les inscriptions budgétaires ci-dessous pour l'exercice 2017 :

	FONCTIONNEMENT DEPENSES	+ 14 000
014- 73923	Autres prélèvements et reversement sur fiscalité	+ 14 000
66 -66111	Intérêts	- 17 000
023	Virement à la section d'investissement	+ 17 000
	FONCTIONNEMENT RECETTES	+ 14 000
73 - 7381	Droits de mutations	+ 14 000

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 18 décembre 2017**

	INVESTISSEMENT DEPENSES	+ 17 000
16 - 1641	Remboursement capital de l'emprunt	+ 18 000
20 - 2031	Frais d'études	+ 50 000
23 - 2313	Travaux de bâtiment	- 51 000
	INVESTISSEMENT RECETTES	+ 17 000
021	Virement de la section d'exploitation	+ 17 000

2017/106 - Subvention du budget Commune au budget annexe Piscine du Colombier pour 2017

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

DECIDE de verser au budget annexe de la Piscine du Colombier une subvention du budget principal d'un montant de 37 000,00 €,

PRECISE que la dépense correspondante est prévue à l'article 657364 du budget primitif 2017 de la commune, et la recette correspondante à l'article 7474 du budget primitif 2017 de la Piscine du Colombier.

2017/107 - Subvention du budget Commune au budget annexe Crèche pour 2017

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

DECIDE de verser au budget annexe de la crèche municipale une subvention du budget principal d'un montant de 216 469,00 €,

PRECISE que la dépense correspondante est prévue à l'article 657363 du budget primitif 2017 de la commune, et la recette correspondante à l'article 7474 du budget primitif 2017 de la crèche.

2017/108 - Subvention du budget Commune au budget annexe Centre Social pour 2017

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

DECIDE de verser au budget annexe du Centre Social une subvention du budget principal d'un montant de 515 000,00 €,

PRECISE que la dépense correspondante est prévue à l'article 657363 du budget primitif 2017 de la commune, et la recette correspondante à l'article 7474 du budget primitif 2017 du Centre Social.

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 18 décembre 2017**

2017/109 - Ouverture de crédits budgétaires 2018 – Budget M14 Commune

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :
APPROUVE l'ouverture de crédits budgétaires 2018 sur le budget M14 de la Commune dans l'attente du vote du budget primitif 2018, comme ci-dessous :

20 - 2031	Frais d'études	20 000
20 - 2051	Concessions et droits	5 000
21 - 2111	Acquisition de terrains	50 000
21 - 2182	Matériel de transport	40 000
21 - 2183	Mobilier	5 000
21 - 2188	Autres immobilisations corporelles	9 000
23 - 2313	Travaux de constructions	200 000
23 - 2315	Travaux de voirie	216 000
	Total des crédits ouverts	545 000

2017/110 - Avance sur subvention « Association Comité des Œuvres Sociales de Gréoux-les-Bains »

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

APPROUVE le versement d'une avance sur la subvention 2018 d'un montant de 20.000 euros à l'association « Comité des Œuvres Sociales de Gréoux-les-Bains »,

PRECISE QUE les crédits correspondants seront prévus à l'article 65748 du budget primitif 2018.

2017/111 - Fixation du loyer du logement 8 rue des écoles – 2ème étage


Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

DECIDE de fixer le loyer du logement du 8 rue des écoles – 2ème étage à 650 € hors charges, à compter du 1er janvier 2018. Les charges relatives à l'eau et l'électricité seront supportées directement par le locataire avec des contrats de fournitures ouverts à son nom ;

AUTORISE Monsieur le Maire à établir et signer le nouveau bail ;

PRECISE QUE la recette correspondante sera inscrite au budget 2018 à l'article 752.

Le Maire



Paul Audan